

# CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU

Permet aux cyclistes de franchir le feu rouge, dans la ou les directions indiquées, mais en cédant le passage à tous les usagers bénéficiant du feu vert.

- **Les piétons** traversent et les cyclistes doivent les laisser passer.
- **Les cyclistes** peuvent franchir le feu rouge seulement si un panneau les y autorise. Ils doivent céder impérativement le passage à tous les usagers qui ont le feu vert.
- **Les véhicules motorisés** attendent au feu rouge en amont de la ligne d'arrêt en pointillé.

## BON À SAVOIR



Les 7 différents panneaux existants

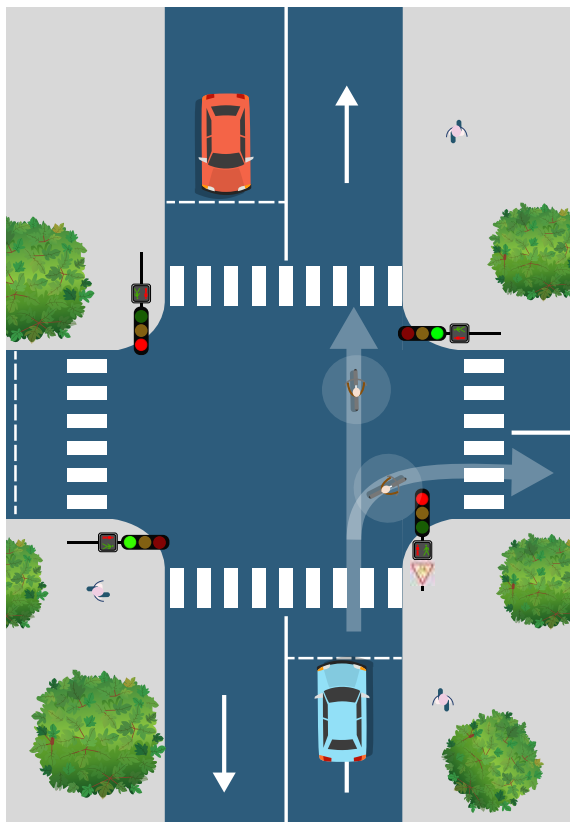


Illustration Métropole de Lyon – Ne pas jeter sur la voie publique – Janvier 2022

Référence : arrêté du 12 janvier 2012, arrêté du 23 septembre 2015